

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 31 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze et le trente et un du mois de janvier, à neuf heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participant à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
Mme Céline ALBERT, chef de groupement ressources humaines et formation.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Thierry GINESTET, Jacques THOUROUDE, George BOUSQUET.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.
Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 5 / votants : 5.

Date de la convocation : 24 janvier 2014.

~~~~~  
**RAPPORT N°002/BUR – 01/14**

**OBJET : Conventions avec le CDG 81 pour l'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail pour les personnels administratifs et techniques et mise à disposition de locaux**

Le Président indique que la surveillance médicale des personnels administratifs et techniques était assurée jusqu'au 31 décembre 2013 par l'Association Paritaire Interprofessionnelle de Santé au Travail du Tarn-Ouest (APISTTO).

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn a la possibilité de gérer un service de Médecine de Prévention, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

A ce titre, le centre de gestion propose une convention qui comprend :

- la surveillance médicale,
- l'action en milieu de travail,
- la prévention des risques professionnels,
- le maintien à l'emploi ou le reclassement.

De plus, le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn est à la recherche de locaux dans le sud du département pour l'organisation des visites médicales des agents relevant des collectivités situées géographiquement sur le sud du Tarn.

Aussi le SDIS du Tarn a proposé un appartement vide du centre de secours de Castres pour l'organisation de ces visites médicales.

Aussi il est convenu de signer deux conventions :

- la première, de mise à disposition de locaux pour le CDG 81, pour 1000 € par an ;

.../...

- la seconde, d'adhésion au service de la Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn, pour les personnels administratifs et techniques du SDIS du Tarn, pour 3 ans à compter du 1er janvier 2014 et pour un tarif de 5 500 € par an environ.

Cette mutualisation de moyens convenant aux deux parties,

- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 25 et 26-1,
- vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, et la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions de ce décret,
- vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par le loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 7 novembre 2013,

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition d'un logement du centre de secours de Castres pour 3 ans à compter du 1er janvier 2014,
- d'autoriser le président à signer la convention d'adhésion au service de la Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn, pour les personnels administratifs et techniques du SDIS du Tarn.

Pour extrait certifié conforme,  
Président du Conseil d'Administration,



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture  
le **05 février 2014**  
et de la publication-notification du **05 février 2014**